

## Thème général : La grèce antique

### Fiche Culture générale : Athènes

Indication : Faites des recherches personnelles sur les termes surlignés en rouge.

#### Chronologie :

Elle est associée à la Grèce antique et comme la plupart des cités, elle naquit d'un **synoecisme** (rassemblement de plusieurs bourgs et villages.) entre le X et le VIII<sup>ème</sup> siècle avt J-C.

**Début du VI<sup>ème</sup> siècle av J-C** : grave crise sociale dénouée par **Solon** en -594. Il annule les dettes contractées par de nombreux paysans.

**Seconde moitié du VI<sup>ème</sup> siècle av J.C** : tyrannie de **Pisistrate**. Il favorise le développement de l'agriculture en petites propriétés, conduit une politique de travaux publics et d'embellissement de la ville.

- **508** : **Clisthène** permet l'épanouissement de la démocratie en réorganisant l'espace civique. Mise à part la période qui s'étend de **-411 à -403**, la cité vécut en démocratie. **Périclès** eut l'occasion de réorganiser Athènes dans le cadre des lois établies par Clisthène.

#### La société :

Elle comprend **3 catégories de personnes** :

- **les citoyens** : Il faut être né de parents athéniens et avoir rempli deux formalités : une cérémonie religieuse, qui introduit dans la **phratrie**, et une inscription sur les registres du **dème** de résidence. Les citoyens se distinguent par leur droit de vote et leur liberté de propriétaires.
- **Les métèques** : Hommes libres mais étrangers de naissance et domiciliés à Athènes. Ils ne peuvent pas posséder de terres ni se marier avec une citoyenne. Pour les actions en justice, ils ont un représentant légal.
- **Les esclaves** s'occupent de toutes les tâches productives, permettant ainsi aux citoyens de participer à la vie politique. Ils ne sont pas propriétaires non plus. Attention ne pas produire un anachronisme en projetant l'image de l'esclavage européen et américain. La différence homme libre-esclave se fait ici par le droit de vote et la détention de la propriété.

#### La vie civique :

**Au V<sup>ème</sup> siècle**, Athènes est le modèle de la cité démocratique. Elle met en avant :

- **l'importance de la loi** : votée par le peuple, elle est faite pour protéger les citoyens.
- **La liberté individuelle** : sa seule limite est la loi.
- **Les devoirs des citoyens** : défendre sa patrie, obéir aux lois et aux dieux.)
- **Un devoir fiscal** plus important pour les riches que pour les pauvres.
- Les Grecs eux-mêmes ne parlent pas de démocratie mais d'**isonomie**. (égalité devant la loi.)
- **L'assemblée (ecclesia)** permettait une participation du plus grand nombre. Elle discutait et adoptait les lois, pourvoyait aux magistratures électives et exerçait des fonctions judiciaires. Elle pouvait voter l'ostracisme. Elle dirigeait la politique extérieure et religieuse.

- **Le conseil (boulê)** préparait les travaux de l'assemblée. Il est composé de 500 personnes recrutées par tirage au sort. Son bureau est constitué par les **prytanes** (cinquante bouleutes d'une même tribu.) Le président (**epistate**) était désigné tous les jours. Le conseil s'occupe des affaires administratives, financières et judiciaires.
- Tout citoyen a donc occasion de participer aux fonctions de magistrature : la compétence des bureaux comble leur inexpérience dans le domaine.

### Indications supplémentaires :

- **Ostracisme** : Condamnation d'un citoyen, en scrutin secret, à la privation de ses droits politiques et à l'exil pour dix ans.
  - **Périclès** : (-495 ; -429) Il est l'homme politique le plus célèbre du Vème siècle avant JC. Son temps correspond à l'apogée d'Athènes. Il fut un homme intelligent, cultivé et courageux, durant les guerres Médiques. Il fut **chorège** en -472 pour la représentation des Perses d' **Eschyle** et chef du parti démocratique en -465. De -443 à -428, il fut réélu stratège tous les ans et permit ainsi un certain impérialisme athénien, une législation sur le droit de cité et la reconstruction de l'Acropole détruite par les Perses. Il aimait la compagnie des philosophes, artistes et écrivains.
- Le Misthos** : indemnité que l'on décida d'attribuer à Athènes à ceux qui participaient aux réunions de l'ecclesia afin que les citoyens pauvres, contraints de travailler pour vivre, puissent aussi participer à la vie politique. C'est l'ancêtre de l'indemnité parlementaire.